

## CR du CHSCT D 44 du jeudi 23 juin 2022

### Déclaration intersyndicale par la secrétaire

⇒ Lecture faite de la déclaration par la secrétaire de l'instance

*Pour l'année 2021-2022, 50 % des fiches RSST reçues concerne la gestion des élèves difficiles. Les membres du CHSCTD- 44 constatent que, la plupart du temps, cela a un fort impact sur les équipes et pas uniquement sur l'agent auteur de la fiche. La plupart des réponses renvoie à la difficulté individuelle alors qu'il s'agit d'une situation qui doit être prise en charge collectivement.*

*Ces situations nécessitent des moyens Éducation Nationale : AED, AESH, enseignants spécialisés, personnel de RASED, médecins et infirmiers scolaires, des PSY-EN, assistantes sociales, des médiateurs de l'Éducation Nationale. Elles nécessitent aussi des moyens hors Éducation Nationale : ARS, spécialistes ou structures spécialisées. Beaucoup de situations sont liées à un besoin de soins et à une absence de prise en charge par des spécialistes.*

*Les membres du CHSCTD-44 demandent aussi à l'employeur de prendre toutes ses responsabilités et, le cas échéant, de recadrer systématiquement les familles ou partenaires des collectivités territoriales dont les propos débordent.*

*Les membres du CHSCTD-44 demandent :*

- la reprise des formations des membres du CHSCT en pensant particulièrement aux nouveaux membres du CHSCT,*
- une formation initiale et continue adaptée aux champs d'intervention des AESH,*
- une formation des cadres de l'Éducation Nationale sur la prévention des RPS,*
- une formation opérante et pragmatique au climat scolaire en adéquation avec les demandes des collègues sans que cela ne relève d'une expérimentation.*

*L'accompagnement des personnels doit impérativement être mis en place dès lors que les personnels alertent sur des situations dégradées. Il en relève de la responsabilité de l'Employeur.*

*Les membres du CHSCTD-44 demandent à la présidente du CHSCTD-44 qu'elle réponde ou qu'elle s'assure que les réponses apportées aux fiches RSST proposent une solution pour l'agent et l'équipe. Cette solution doit être suivie dans le temps. Trop souvent les réponses apportées aux fiches concernent la situation des élèves. Les membres du CHSCTD-44 rappellent qu'ils représentent les personnels et non les usagers.*

*Nous nous indignons de certaines réponses aux fiches qui sont culpabilisantes voire maltraitantes pour l'agent. Nous nous indignons de la censure exercée par certains IEN et supérieurs hiérarchiques. Nous nous indignons de la banalisation voire normalisation des situations de violence vécues par les agents.*

*Nous demandons une revalorisation des indemnités de déplacement des personnels à la hauteur du prix des carburants. Certains personnels ont du mal à faire face à ces dépenses professionnelles.*

Le Secrétaire Général de la DSDEN déclare qu'il faut apporter de l'attention aux agents, enjeu du travail sur la dématérialisation RSST.

### **Approbation du procès-verbal du 10 mars 2022 et de l'arrêté modifié de composition du CHSCTD du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Approbation (une seule abstention par un membre d'une OS absent lors du dernier CHSCTD).

## **Retour de l'ISST sur l'alerte du CHSCTD 44 à propos de l'école Marcel Viaud-Les Terrasses à Châteaubriant**

---

L'ISST (*Inspectrice Santé et Sécurité au Travail*) a été alertée par les photos d'un bâtiment insalubre envoyées par la secrétaire du CHSCTD suite à la visite du CHSCTD 44 dans cette école le 2 juin dernier.

L'ISST visitera cette école le 24 juin en présence de l'IEN de circonscription et de la conseillère départementale de prévention. Un courrier a été envoyé au directeur lui demandant de prévenir la Mairie et de l'inviter si possible.

La Secrétaire du CHSCTD 44 fait une présentation rapide de la visite avec intervention du Sgen-CFDT et de l'UNSA. Le CR officiel de cette visite sera validé au prochain CHSCTD. Le rapport de l'ISST suite à sa visite du 24 juin sera présenté au prochain CHSCTD.

## **Réponses des IEN en direction des rédacteurs des fiches ou l'absence de transmission de fiches au CHSCTD 44.**

---

Les membres du CHSCTD 44 demandent à ce que les IEN proposent, dès que la situation le requiert, de porter plainte, de demander la protection fonctionnelle et de déclarer un accident de service.

Ils dénoncent l'absence de réponse ou la qualité des réponses apportées par certains IEN qui posent problème et demandent que les réponses soient d'abord pour l'agent, pour l'équipe, et en dernier ressort sur l'élève car « nous sommes représentants des personnels avant tout ».

- ⇒ Comité de pilotage RSST proposé aux chefs d'établissement 2nd degré comme cela a été fait pour le 1<sup>er</sup> degré avec la présence d'une IEN.

## **Élève violent et qui a blessé un intervenant extérieur EREA La Rivière Nantes**

---

Réponse de la DASEN adjointe :

1. Analyse de la situation par DASEN / Chef d'établissement
2. DASEN à solliciter l'IEN AESH et les IEN IO et directrice du CIO et ils se sont déplacés,
3. Intervention d'une psychologue EN et groupe d'analyse des pratiques depuis 4 ans qui peut être reconduit et accompagnement possible par équipe pluridisciplinaire de l'ARS.

## **École T.Monod à Saint-Sébastien**

---

Élève K., 3 IP (*Informations Préoccupantes*) faites, EMASCO (*Équipes Mobiles d'Appui médico-social à la Scolarisation des enfants en situation de handicap*) le 25 05, ESS non réunie mais échange avec la mère, aménagement de l'emploi du temps, CMP le 16 juin annulé car parents ne pouvant être présents, procureur : saisie de la CRIP (*cellule de recueil des informations préoccupantes*), décision du juge pour enfant en délibéré depuis le 25 mai.

Questionnement sur un changement d'école car déscolarisation impossible. Famille d'accueil recherchée.

Proposition refusée par l'AESH qui le suit de changer d'école. L'AESH ne peut pas s'opposer à un changement imposé par l'autorité pour une question de préservation de sa santé. Accompagner la personne lors de ce changement car elle peut le prendre comme une remise en cause ou une contrainte et non une mesure de protection.

## **École Jean de la Fontaine à Saint-Sébastien**

---

Élève violent ; IEN rencontre enseignante mercredi 22 juin, EE le 10 juin avec CPC et psy contrat de comportement et protocole d'urgence ; CMP et pédiatre en lien avec EE, AS de la ville qui suivent la situation, présence d'une CPC plusieurs journées dans la semaine.

## **École André Chédid (Saint-Nazaire)**

---

Élève handicapée qui a besoin de plus d'aide ; 2 AESH ont démissionné, pas d'autorisation de recrutement, urgences étudiées dans le cadre du PIAL.

## **École Jean Jaurès à Saint-Nazaire (Saint-Nazaire)**

---

Élève difficile, IEN dit : IP en cours

**Alerte du directeur.**

## **CR de la visite de la DOS à la DSDEN**

---

CR fait par la secrétaire du CHSCTD.

SG remercie d'avoir rencontré un service car marque de considération.

SG d'accord pour prendre en compte les remarques

Impact de la pandémie : question du télétravail ; GT sur ce sujet la semaine prochaine ; temporalité courte pour mettre en place : Travail remarquable de la DSI pour l'Administration avec mise à disposition rapide du matériel sauf casque.

Recrutement pas de la compétence des personnels donc pas pas informer.

Sur l'absence des registres réglementaires : flou en raison des compétences chevauchées, ici pas site DSDEN mais site du Rectorat, 1 étage DSDEN hébergée ; Toute la sécurité du bâtiment est sous l'autorité de la DIFAG mais certains documents sont de notre compétence : DUERP, AP.

## **CR de la visite de l'école Ernest Renan de Saint-Nazaire**

---

Envoi du CR à l' IEN, validation et vote des avis à la rentrée.

## **École J.Tati à Nantes : suivi de l'accompagnement**

---

Elèves K, C et Y très violents.

Réponse de l' IEN :

Pas de RAPT retenu par l'école.

EMASCO venu pour C, accompagnement par le SERMO ; pas de saisine EMASCO pour K car travail avec médecine scolaire ; pas de saisine non plus pour Y car travail avec le CMP ; choix de ne pas de multiplier les professionnels.

ESS pour Y, EE pour C, pas EE pour Y

Pas de déscolarisation.

Situation de C et Y qui s'améliore.

## **École Les 3 Moulins de Monnières : suivi de situation**

---

Encore des soucis avec l'entreprise d'entretien des locaux à qui la Mairie sous-traite (nouveaux personnels 2 fois en 1 mois en raison d'arrêts maladie et donc personnel qui ne connaissent pas le cahier des charges). Intervention de Mmes Bolleda et Bellanger. Inquiétude des personnels à propos du directeur : IEN s'est entretenue avec le directeur qui a confirmé qu'il allait bien. Il faut rassurer l'équipe. Nous avons reçu le directeur : on lui a dit qu'il pouvait appeler quand il voulait. Pas d'échange des services avec la presse à ce sujet.

## **Suivi de plan de prévention départemental pour le 2nd degré**

---

Courrier pour le 1<sup>er</sup> degré en signature auprès de la DASEN ; courrier qui ne peut pas être identique pour le 2nd degré car accompagnement des chefs d'établissement nécessaire ; courrier prêt à la rentrée.

## **Visites 2022-2023 à programmer au 1<sup>er</sup> trimestre : EREA avant la Toussaint, Lycée La Herdrie avant Noël.**

---

Actées par le SG.

Jeudi de septembre pour l'EREA

Pour la suite de l'année, Lycée les Bourdonnières et Ecole J.Tati.

## **Nombre de postes aménagés pour le 2nd degré et les personnels administratifs ainsi que les allègements 1<sup>er</sup> et 2nd degré.**

---

Pour 1<sup>er</sup> degré dans le diaporama du dernier CHSCTD.

Demande pour le 2nd degré transmise à la DIPATE mais pas maintenant car traitement en cours.

### **Nomination du Référent Prévention des violences sexistes et sexuelles**

---

Signature sur le bureau de la DASEN.  
Demande d'éclaircissement la mission.

### **Suivi des avis et préconisations**

---

A la rentrée.

### **Remerciements du SG sur le travail fourni et l'ambiance de travail.**

#### **2 points positifs :**

- ⇒ progrès du plan de prévention laissé en jachère les années passées (feuille de route arrêtée).
- ⇒ Travail sur la dématérialisation du RSST qui a avancé avec méthodologie partagée.